

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (32e réunion)

Tenue le mercredi 10 avril 1996

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 20 mars 1996.
 - 4.1 Motion de félicitations.
 - 4.2 Négociations nationales : clause à clause.
5. Ressources périphériques : coupures de postes :
 - 5.1 Le point sur la négociation locale.
 - 5.2 Moyens d'action.
6. Heures d'encadrement.
7. Calendrier scolaire.

Présences : 68 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 32.1

Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Jean Lacharité

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 32.2

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Alain Chevrette

App. : Thérèse Létourneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 1996

Résolution 32.3

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale (31e réunion) tenue le 20 mars 1996 tel que rédigé.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Alain Chevrette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 MOTION DE FÉLICITATIONS

Résolution 32.4

Il est proposé que l'Assemblée générale vote une motion de félicitations à Martin Riou pour son mémoire syndical présenté aux États généraux sur l'éducation.

Prop. : Mireille Letendre

App. : Hélène Dion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 NÉGOCIATION NATIONALE : CLAUSE À CLAUSE

Martin Riou annonce qu'il y a entente de principe sur le clause à clause. Le Regroupement cégeps FNEEQ analysera cette entente le 13 avril prochain.

5. RESSOURCES PÉRIPHÉRIQUES : COUPURES DE POSTES :

5.1 Le point sur la négociation locale :

Claude Tétreault présente le dépôt patronal du 2 avril 1996.

Martin Riou présente la distribution actuelle des ressources et le document «Ventilations d'une coupure de 8,31 ETC» (cf. annexe).

Résolution 32.5

Il est proposé

- A) que l'Assemblée générale adopte la proposition du Bureau exécutif telle que présentée dans le document «Ventilations d'une coupure de 8,31 ETC».
- B) Que toutes ressources destinées à des activités de coordination et/ou de concertation de programmes soient prises à même les ressources qui seront consenties (maximum : 2,73 ETC) aux fonctions connexes et/ou au perfectionnement et à l'adaptation technologique.

Prop. : Martin Riou

App. : Élise Tétreault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 32.6

Il est proposé de préserver les allocations en Philosophie selon la distribution actuelle pour C.D. et encadrement.

Prop. : Hélène Dion

App. : Alain Chevrette

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.2 Moyens d'action :

Résolution 32.7

Dans l'éventualité où l'administration du Collège décrète la ventilation de la coupure, l'Assemblée générale convient que :

1. les départements **ne procèdent pas** à la répartition des tâches;

5.2 Moyens d'action : (suite)

Résolution 32.7 (suite)

2. le Bureau exécutif organise une manifestation au moment jugé opportun.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Alain Chevrette

Benoît Giroux demande le vote scindé. Les points 1 et 2 de la résolution sont

ADOPTÉS À LA MAJORITÉ

6. HEURES D'ENCADREMENT

Résolution 32.8

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les orientations suivantes concernant l'application de l'heure d'encadrement et mandate l'Exécutif pour en négocier l'application :

1) L'encadrement, au sens de l'application de la lettre d'entente, doit être compris comme toute mesure ayant comme finalité première l'augmentation des taux de réussite des cours et **implique l'engagement de toutes les enseignantes et tous les enseignants dans au moins un projet.**

2) Les plans de travail en encadrement sont sous la responsabilité des départements

Prop. : Martin Riou

App. : Hélène Dion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CALENDRIER SCOLAIRE

Attendu que :

- d'une part, le personnel enseignant favorise l'introduction à l'horaire d'une période permettant la tenue de rencontres interdisciplinaires
- et que d'autre part, l'hypothèse avancée à cette fin par la direction du Collège et consistant à suspendre les cours à raison d'une demi-journée par mois, présente les inconvénients suivants :
 - élimination des quatre (4) journées annuelles prévues pour répondre à des besoins spécifiques d'encadrement, d'étude et de révision de la clientèle étudiante;

7. CALENDRIER SCOLAIRE (suite)

- éloignement de la position actuellement véhiculée par les représentantes et les représentants des étudiants dans les instances telles la C.É. et le C.A. à l'effet d'avoir une période d'arrêt de cours de cinq (5) jours continus à la session automne (vs trois (3) jours dans le calendrier habituel) afin de mieux équilibrer leur charge de travail;
- planification de cours plus complexe étant donné les décalages entre les groupes rencontrés qu'engendre l'absence de cours 1/2 jr/mois (mercredi et jeudi a.m.-p.m. en alternance);
- rigidité d'un horaire mensuel aux dates immuables considérant la diversité des échéances que peuvent nécessiter la nature des activités interdisciplinaires;

Proposition principale :

Il est proposé :

- A)** de bloquer à l'intérieur de la plage horaire actuelle (8¹/₂ - 5¹/₂) une période de deux (2) heures sans cours, commune à tout le personnel enseignant;
- B)** d'adjoindre deux (2) jours de relâche à la séquence de trois (3) jours d'arrêt de cours habituellement prévue au calendrier de la session automne.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Élise Tétreault

Amendement :

Il est proposé que l'on remplace au point A) : «commune à tout le personnel enseignant» par «par programme».

Prop. : Benoît Giroux

App. : Thérèse Létourneau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La proposition principale **A)** telle qu'amendée est **rejetée à la majorité.**

Résolution 32.9

Il est proposé d'adopter la proposition B) telle que présentée :

d'adjoindre deux (2) jours de relâche à la séquence de trois (3) jours d'arrêt de cours habituellement prévue au calendrier de la session automne.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Élise Tétreault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. CALENDRIER SCOLAIRE (suite)

Résolution 32.10

Il est proposé que l'Assemblée générale rejette l'hypothèse avancée par la direction du Collège qui consiste à suspendre les cours à raison d'une demi-journée par mois, tant et aussi longtemps que les mécanismes de concertation ne sont pas connus.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Richard Desjardins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Lamoureux demande la levée de l'Assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire